



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 42

hebdomadaires régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue + liste télécopieur

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Val-d'Or

**Du 20 janvier au 5 mars 2004 : consultation du dossier
et possibilité de requérir une audience publique**

Québec, le 20 janvier 2004 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend publics aujourd'hui, à la demande du ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatifs au *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Val-d'Or par la MRC de La Vallée-de-l'Or*. Les documents sont accessibles à la population dans le cadre de la *Période d'information et de consultation publiques* qui débute aujourd'hui, le 20 janvier, et se terminera le 5 mars 2004.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut demander la tenue d'une audience publique auprès du ministre de l'Environnement. Le cas échéant, le ministre pourrait donner au BAPE le mandat d'enquêter et de consulter la population sur le projet. Une commission du BAPE serait alors formée par le président du BAPE pour mener à terme le mandat d'enquête et d'audience publique.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Périodes d'information et de consultation publiques ». L'ensemble du dossier est également disponible à l'endroit suivant :

- Bibliothèque municipale de Val-d'Or, 600, 7^e rue.

Veuillez prendre note qu'un registre est disponible dans chacun des centres de consultation pour permettre aux citoyens qui le désirent d'y laisser leurs commentaires.

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Tout citoyen qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion ou sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **5 mars 2004**, au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, au 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours, celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

LE PROJET

La MRC de La Vallée-de-l'Or propose d'agrandir le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Val-d'Or dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Le LES actuel, situé à environ 7 kilomètres à l'est de la ville, est exploité depuis janvier 1992 par la Ville de Val-d'Or et sa fermeture est prévue au printemps de 2005. Les matières résiduelles proviennent de Val-d'Or (excepté les secteurs de Dubuisson et Vassan), de Malartic, de deux territoires non organisés, Lac-Fouillac et Réservoir-Dozois, et de la réserve indienne de Lac-Simon.

L'agrandissement prévu couvrirait une superficie de 25 hectares. Le lieu serait situé entièrement sur les terres appartenant au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Il serait limité au nord par la route 117, au sud par une zone forestière sous aménagement, à l'est par un site d'entreposage d'explosifs et à l'ouest par le LES actuel. La superficie requise pour l'enfouissement serait d'approximativement 145 000 m² avec une surélévation moyenne de 19 mètres.

Le LES serait aménagé avec un double niveau d'imperméabilisation. Le promoteur propose la mise en place d'un système de captage et de traitement du lixiviat de même qu'un système de captage du biogaz. L'agrandissement permettrait d'enfouir 36 000 tonnes de déchets annuellement sur une période de 25 ans. La capacité totale d'accueil serait de 1 473 000 m³.

Le coût global du projet comprenant la construction et la fermeture des cellules d'enfouissement est estimé à 21 500 000 \$.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

En ce qui concerne le milieu physique, parmi les impacts identifiés par le promoteur, on mentionne qu'en cas d'infiltration accidentelle du lixiviat dans le sol, l'étude d'impact propose entre autres la mise en œuvre d'un programme de suivi sur l'eau souterraine et d'un plan d'intervention environnemental.

Pour le milieu humain, l'étude d'impact mentionne que la localisation du futur LES traverserait un tronçon du réseau provincial de sentiers de motoneige, obligeant ainsi l'aménagement avant le début des travaux d'un nouveau tracé pour ce tronçon qui contournerait le LES. La mesure d'atténuation proposée vise à définir ce nouveau tracé en consultant des associations de motoneiges locales.

Selon le promoteur, les impacts sur le milieu visuel toucheraient surtout la visibilité des activités d'enfouissement. En effet, le déboisement nécessaire à la construction du LES créerait une ouverture visuelle partielle vers le site à partir de la route 117 au nord et du site d'entreposage Dino à l'est. Pour atténuer cet impact, le promoteur propose de protéger la végétation non touchée par les travaux, notamment en densifiant la lisière boisée existante entre la route 117 et le LES projeté, ainsi que d'autres lisières boisées.

À propos des répercussions positives, l'étude d'impact mentionne que le projet permettrait des retombées économiques locales et régionales par l'embauche de main-d'œuvre ainsi que par l'achat de biens et de services.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : karine.lavoie@bape.gouv.qc.ca.